



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 20 octobre 2020 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Alain Otto et M. Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

273/20-10-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent ajouter le sujet suivant :

- 10.1 Appui au projet de développement récréotouristique au Parc régional du Réservoir-Kiamika

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2020-392 modifiant le règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés, de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020 – Retrait de la compensation de droit supplétif

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres numéro 2020-02 - Vente du Camping Sainte-Véronique - soumission

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Appui au projet de développement récréotouristique du Parc régional du Réservoir-Kiamika

11. Période de questions du public

12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-362 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS, DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – RETRAIT DE LA COMPENSATION DE DROIT SUPPLÉTIF

M. Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-392 modifiant le règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés, de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020 – Retrait de la compensation de droit supplétif.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

274/20-10-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-02 - VENTE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE - REJET DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse préliminaire de la seule soumission reçue lors de l'ouverture du 8 octobre 2020, ladite soumission est jugée non conforme aux documents d'appel d'offres étant donné l'omission de la garantie financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-02 relatif à la vente du Camping Sainte-Véronique.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

275/20-10-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

DIVERS

APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE LA BAIE BLUEBERRY AU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR-KIAMIKA

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge encourage fièrement les initiatives faites pour augmenter de manière significative la présence du tourisme international et la création d'emplois sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Parc régional du Réservoir-Kiamika contribue grandement au rayonnement de la région par son apport de produits, d'activités et de services récréotouristiques innovateurs aux clientèles extérieures, et ce, dans le cadre de leur mission première qui est de protéger et mettre en valeur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Parc régional du Réservoir-Kiamika est un acteur plus qu'important au développement récréotouristique par son achalandage qui ne cesse d'augmenter avec ses 25 000 visiteurs en 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet de développement du pôle de la Baie Blueberry au Parc régional du Réservoir-Kiamika.

D'autoriser le maire à signer une lettre d'appui pour ce projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 15.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire